



## QUEL AFGSU POUR QUEL PROFESSIONNEL?

Référence: arrêté du 30 décembre 2014 modifié par l'arrêté du 1er juillet 2019 et du 16 mars 2021 relatif à l'AFGSU

### AFGSU1

Personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé

Par exemple: psychologue, ostéopathe, ASH, brancardier, animateur, personnel de direction, personnel administratif, personnel logistique, personnel de sécurité, assistant de recherche clinique...

### AFGSU2

Professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé. Cette attestation est également ouverte aux personnes titulaires ou en cours de formation, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'assistants de régulation médicale, aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers

Médecin et assistant médical

Chirurgien-dentiste et assistant dentaire

Sage-femme

Pharmacien, Préparateur en pharmacie et Préparateur en pharmacie hospitalière

Physicien médical

Infirmiers (IDE, IBODE, IADE, PUER, IPA)

Aide-soignant, Auxiliaires de puériculture

Ambulancier et auxiliaire ambulancier

Diététicien

Manipulateur d'électroradiologie médicale

Kinésithérapeute, Ergothérapeute et Psychomotricien

Orthophoniste et Orthoptiste

Pédicure-podologue

Audioprothésiste, Opticien-lunetier, Prothésiste et Orthésiste (dont orthoprothésiste, podo-orthésiste, oculariste, épithésiste, orthopédiste-orthésiste)

Technicien de laboratoire médical et préleveur sanguin

Assistant de régulation médical

Accompagnant éducatif et social (AES) = anciennement Aide médicospsychologique (AMP) et Auxiliaire de vie sociale (AVS)

